

Communiqué

Important Précision du 26 octobre 2026

En raison de l'indisponibilité du site de l'Agence Française de l'Adoption pendant plusieurs jours, et à titre tout à fait exceptionnel, les pré-dossiers dans le cadre de l'appel à candidatures en Albanie pourront être envoyés le vendredi 30 octobre 2026 ou le vendredi 13 novembre 2026, selon les modalités précisées ci-dessous. Les pré-dossiers reçus à l'une ou l'autre de ces dates feront l'objet d'un traitement indifférencié, quel que soit le jour de leur réception. Il n'est pas nécessaire d'envoyer un pré-dossier à chacune de ces deux dates. Les candidats retenus seront contactés à compter du lundi 14 décembre 2026.

L'Agence Française de l'Adoption (AFA) peut transmettre 3 nouvelles demandes d'adoption au Comité Albanais des Adoptions (CAA).

Les candidatures acceptées seront celles ayant un projet d'adoption d'un enfant âgé au minimum de 3 ans (par exemple des notices précisant l'ouverture à l'accueil d'un enfant de 0 à 3 ans, de 2 à 4 ans, de moins de 4 ans, à partir de 2 ans...), présentant des particularités modérées et de toute origine ethnique.

L'AFA ne constituera pas de liste de demandes en attente.

1. CONDITIONS RELATIVES AUX ADOPTANTS

En application des critères de l'autorité centrale albanaise, le CAA, les candidats doivent présenter une notice ouverte à l'accueil d'enfant(s) d'au moins 3 ans révolus et des conditions relatives aux adoptants ci-après :

- **Santé** : Les candidats doivent être en bonne santé physique et mentale.
- **Situation financière** : Les candidats doivent avoir une situation financière stable.
- **Situation maritale** : L'adoption peut être demandée par des couples mariés hétérosexuels ou par des femmes célibataires.
- **Composition du foyer** : Les candidats ayant déjà deux enfants ou plus au foyer ne sont pas prioritaires. Leurs chances d'être apparentés sont faibles.
- **Âge** : La différence d'âge entre l'adoptant et l'enfant adopté doit être au minimum de 18 ans. Dans la pratique, les autorités albanaises souhaitent recevoir des demandes où la différence d'âge entre les adoptants et

l'adopté n'excède pas 40 ans. Le CAA privilégie les couples jeunes et l'âge de l'adoptante est davantage pris en considération.

2. INFORMATIONS SUR LE PROFIL DES ENFANTS PROPOSÉS À L'ADOPTION

Les enfants proposés à l'adoption internationale en Albanie sont généralement :

- Des enfants âgés de plus de 2 ans ;
- Des garçons en grande majorité ;
- Des enfants proposés seuls, les fratries sont plus rares ;
- Des enfant(s) né(s) de parents (père et/ou mère) parfois alcooliques, toxicomanes, vivant en grande précarité ou qui peuvent présenter une déficience intellectuelle et/ou des troubles psychiatriques ;
- Des enfants ayant vécu une histoire traumatisante (grande précarité, maltraitance physique et/ou psychologique, délaissement parental, etc.).

Les enfants proposés à l'adoption internationale peuvent présenter plusieurs besoins spécifiques :

- Problèmes médicaux : grande prématurité, exposition au VIH et/ou Hépatite C, maladies cardiaques congénitales ou acquises, malformations congénitales, sont des pathologies dont peuvent être atteints certains enfants adoptables en Albanie.
- Retards : retard psychomoteur et/ou retard intellectuel et/ou retard de langage et/ou troubles des apprentissages lié(s) à leur vie en institution.
- Problématiques de santé liées à leur vie en institution comme une dénutrition, des problèmes respiratoires, otite(s), problèmes intestinaux, cutanés, etc. ; celles-ci sont généralement curables.

3. MODALITÉS DE RÉCEPTION DES CANDIDATURES

La procédure de réception des candidatures à l'AFA se déroule de la manière suivante :

Les pré-dossiers doivent être envoyés EXCLUSIVEMENT le vendredi 30 octobre 2026 (le vendredi 30 octobre 2026 ou le vendredi 13 novembre 2026) par courrier électronique avec les pièces jointes contenues dans le même message (documents proprement scannés ou photographie lisible) adressés à albanie2026@france-enfance-protectee.fr. Chaque candidat recevra un accusé automatique de réception de son pré-dossier.

Les candidatures doivent obligatoirement comporter les documents suivants, dans l'ordre indiqué ci-dessous :

- La Fiche de renseignements AFA dûment remplie et signée
- Une copie simple de l'agrément et de la notice jointe
- Une copie simple des rapports d'évaluations sociale et psychologique
- Une copie simple de l'actualisation des deux ans de l'agrément, le cas échéant
- La dernière confirmation annuelle de l'agrément

- Une copie simple de l'attestation à la préparation AFA « Enfants à Besoins Spécifiques », le cas échéant
- Une lettre de motivation précisant le souhait d'adopter un enfant originaire d'Albanie.

Les trois premiers candidats dont les projets d'adoption répondent aux critères albanais seront retenus et avisés personnellement à compter du ~~27 novembre 2026~~ **14 décembre 2026**.

Ils recevront un Projet de Mise en Relation après un premier entretien avec la rédactrice en charge de ce pays.

Les candidats ayant déjà signé un ou plusieurs Projets de Mise en Relation avec l'AFA peuvent postuler à cet appel, le pays n'ayant pas de règle d'exclusivité (à exception des projets dans des pays exigeant l'exclusivité).

Les candidats retenus devront participer à une session d'information sur la procédure d'adoption en Albanie et le profil des enfants albanais.

Un courrier électronique sera adressé aux candidats non retenus. Une réorientation de chacun des projets pourra être envisagée avec le correspondant départemental de l'AFA ou avec les conseillères de l'AFA.

Pour tout renseignement complémentaire concernant les critères et le déroulement de la procédure d'adoption dans ce pays, les candidats sont invités à se reporter à la fiche Albanie sur le site de l'AFA.